



Romuald Peton,
président de la commission Environnement.

Serçe : « Derrière la responsabilité environnementale apparaissent les métiers de demain... »

La commission Environnement du Serçe gère des dossiers aussi variés qu'importants pour les entreprises adhérentes et pour leurs clients : maîtrise de l'impact environnemental des projets, économie circulaire, réemploi des équipements, sensibilisation, formation... Le point avec Romuald Peton, président de la commission Environnement.

Électro Magazine – Depuis quand la commission Environnement du Serçe est-elle active ?

Romuald Peton – Cela fait plus de quinze ans que le Serçe s'est doté d'une commission Environnement afin de prendre notre part de responsabilité environnementale au sein de la filière. Les premiers dossiers abordés concernaient les déchets avec la directive DEEE et les énergies renouvelables.

Quel est le rôle de la commission ?

Romuald Peton – Elle assure le suivi de l'actualité environnementale. Cela permet d'informer les adhérents des évolutions de la réglementation et de les accompagner dans la mise en œuvre des textes. La commission s'attache également à mieux percevoir et décrypter les exigences de nos grands donneurs d'ordres. Nous intervenons aussi pour exprimer ce que nous attendons de ces grands comptes et mieux nous comprendre entre acteurs.

Avez-vous des exemples d'accompagnement de vos adhérents ?

Romuald Peton – Principalement dédié à l'activité réseaux, l'outil Serço2, disponible en ligne pour nos adhérents, permet de réaliser un bilan personnalisé des gaz à effets de serre liés à l'activité d'un chantier. Chaque chantier se décompose en lots afin d'effectuer une analyse par poste de production. Les entreprises peuvent ainsi fournir à leurs clients une estimation détaillée de leur impact GES.

S'il ne s'agit pas pour l'instant d'une obligation réglementaire, cet outil permet toutefois de répondre à une demande croissante des clients. Pour les entreprises, c'est aussi une façon de comparer des variantes du point de vue environnemental et d'argumenter une solution parfois plus chère lors de l'investissement, mais ayant globalement moins d'impact. Cette démarche ne peut qu'inciter à réduire les émissions de GES.

Comment fonctionne la commission en interne ?

Romuald Peton – La commission est un lieu où s'échangent les bonnes pratiques dans un esprit de partage. Les entreprises tiennent là un rôle important en matière d'avancées sur le sujet. Notre objectif est de faire porter aux entreprises adhérentes un rôle d'exemplarité. Elles démontrent combien la profession s'engage dans une voie de transition écologique et numérique, sur fond de bonnes pratiques.

Quels sont les sujets majeurs actuellement portés par la commission ?

Romuald Peton – Prenons le thème de l'éclairage public et de son impact sur la biodiversité nocturne. La commission a travaillé avec l'association Noé pour mieux comprendre l'interaction des écosystèmes avec nos activités et identifier les leviers d'action. Grâce à ce travail commun nous venons notamment de réaliser une vidéo pour accompagner les collectivités sur ce thème. Rappelons aussi que, depuis 2020, au-delà de la réglementation, nous sommes impliqués dans le suivi des arrêtés concernant l'éclairage nocturne.

Nos travaux en cours et notre implication nous ont aidés à avancer sur de nombreux sujets, toutefois nous devons encore monter en compétences sur les thèmes de la biodiversité et de l'économie circulaire.

Justement, quelles sont vos avancées en matière d'économie circulaire ?

Romuald Peton – Au-delà de la prise en compte de la gestion des déchets dès les débuts de cette commission, nous travaillons depuis l'année dernière sur le potentiel de réemploi et de réutilisation du matériel et des équipements. Il s'agit pour l'instant de tisser des liens avec les interlocuteurs des différents éco-organismes et de l'économie sociale et solidaire.

Le réemploi consiste par exemple, lors d'une rénovation, à déposer les chemins de câbles et les gaines de ventilation, à les stocker, puis à les remettre en place. Dans cette perspective, nous travaillons sur les points saillants : freins, logiques économiques, dialogue avec le client, garantie... Les chargés d'affaires sont moteurs sur de tels sujets : la nouvelle génération de professionnels qui arrive sur le marché du travail exprime bien des attentes sur ce thème !

Les PME qui adhèrent au Serçe suivent-elles le mouvement ?

Romuald Peton – Dans une PME, c'est le chef d'entreprise qui, lorsqu'il est convaincu par l'importance de la thématique environnementale, fait avancer toute son équipe dans ce sens. C'est une question de personnalité et d'implication. Nombre de PME parmi nos adhérents se placent dans cette dynamique. Toutefois, à la différence des grands groupes, les actions menées par les PME allant dans le sens de l'environnement sont trop souvent méconnues. C'est le rôle du Serçe de les valoriser. ■

Propos recueillis par Michel Laurent